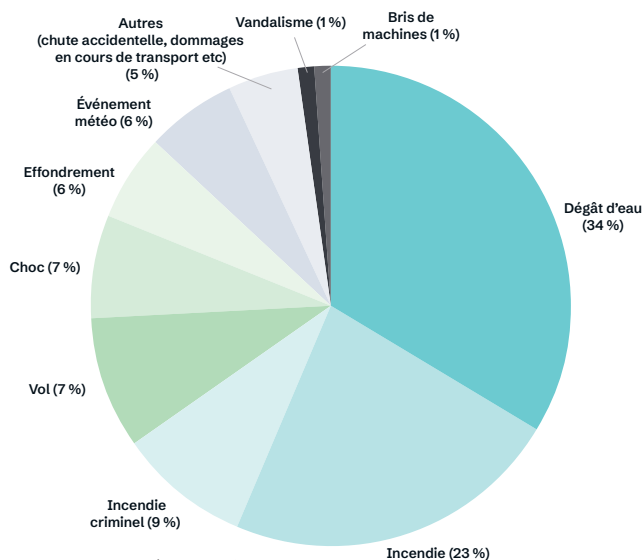


Pourquoi (et comment) évaluer les risques de dégât d'eau sur un chantier de construction



Les fuites d'eau et de fluides sont l'une des principales causes de sinistres sur les chantiers de construction canadiens.

Assurance Biens des entreprises - Sinistres chantier - cause de sinistre par pourcentage (de 2020 à 2024 selon le montant (\$) brut encouru).



Source : Données d'Aviva

Une fuite d'eau ou d'un fluide alors qu'un chantier de construction ou d'aménagement est presque achevé peut être dévastateur. Il en résulte souvent des perturbations importantes, notamment sur le contrat, comme des retards et des coûts supplémentaires.

Par exemple, lorsqu'une tempête catastrophique accompagnée de vents violents et de précipitations importantes a balayé un chantier de 12 étages à occupation mixte d'un client d'Aviva, celui-ci a dû composer avec des frais et des dommages non anticipés, notamment :

- › Augmentation des coûts d'exploitation du chantier et retard dans les revenus provoqués par l'arrêt du chantier par un organisme gouvernemental pour enquêter sur les circonstances du sinistre.

- › Augmentation des coûts des contrats et des matériaux en raison des retards et des renégociations potentielles avec les différents corps de métier et les fournisseurs.
- › Frais de gestion supplémentaires payés chaque mois en raison des retards.
- › Intérêts supplémentaires sur les accords de prêt en raison des retards.
- › Intérêts supplémentaires sur les apports en capital réalisés par les investisseurs en raison des retards.
- › Dommages causés par la moisissure dans le bâtiment dont les éléments n'ont pas été séchés assez rapidement à cause de l'enquête et du temps nécessaire pour sécuriser le chantier.

Désormais plus que jamais, il est impératif de gérer tous les risques liés à l'eau sur un chantier de construction alors que les phénomènes météorologiques violents provoqués par les changements climatiques augmentent les risques de tempêtes de pluie et d'inondations.

Notre équipe des Solutions de gestion des risques offre des conseils de gestion des risques de dégât d'eau à tenir compte avant le début de chaque chantier de construction.



Principaux facteurs pouvant engendrer des dommages causés par l'eau

La plupart des sinistres causés par des dégâts d'eau sur les chantiers de construction sont dus à des facteurs tels :

- › Évaluation(s) inadéquate(s) des risques
- › Sensibilisation insuffisante aux problèmes potentiels lors des phases de conception et d'installation
- › Installation non conforme aux normes jusqu'à la mise en service
- › Formation insuffisante
- › Sécurité et supervision inadéquates
- › Absence de plans d'intervention d'urgence
- › Prise en compte insuffisante de l'impact d'une fuite

Pour prévenir efficacement les dégâts d'eau, on recommande d'affecter des ressources pour qu'elles identifient les problèmes potentiels et en comprennent bien les conséquences et pour mettre en œuvre des procédures et des contrôles pour les réduire ou les atténuer.

Commencer par une évaluation de risque de dégât d'eau

Une évaluation des risques liés à l'eau (ou autres fluides) est un processus systématique que l'on utilise pour identifier, évaluer et contrôler les dangers et les risques associés à la présence, à l'utilisation et à la gestion de l'eau et d'autres fluides sur le chantier.

Cette évaluation est essentielle pour garantir la sécurité des travailleurs, prévenir les dommages environnementaux, respecter les délais du chantier et se conformer aux réglementations canadiennes et aux meilleures pratiques.

En somme, il s'agit d'identifier et d'énumérer :

- › Les risques de dégâts d'eau provenant de sources naturelles (eau de pluie, eaux souterraines), des processus de construction (mélange de béton, suppression de la poussière), des services publics (approvisionnement en eau potable, systèmes d'extinction d'incendie) et des activités de drainage (pompage des eaux souterraines).

- › Les autres fluides, y compris les carburants, les lubrifiants et les huiles, les fluides hydrauliques, les produits chimiques (adjuvants pour le béton, solvants), les eaux usées, etc.
- › Les risques associés à tous les types de fluides, notamment les glissades, les trébuchements et les chutes, l'électrocution, la noyade, les dommages causés aux structures et aux équipements, et la contamination de l'environnement.
- › La probabilité, la gravité et le niveau de risque de chaque danger.
- › Les mesures de contrôle visant à éliminer ou à minimiser les risques identifiés.

L'évaluation doit également tenir compte de facteurs spécifiques au chantier, notamment :

- › l'entretien futur du système;
- › l'utilisation prévue du bâtiment;
- › la hauteur du bâtiment;
- › le contenu du bâtiment, y compris les équipements ou les aménagements susceptibles d'être facilement affectés par l'eau;
- › les installations techniques.

L'application des facteurs de risque typique lié à l'eau (ou autres fluides) aux spécifications de l'ouvrage permet d'identifier avec plus de précision les risques de dégâts d'eau (ou autres fluides), la gravité de leurs conséquences et l'efficacité des stratégies d'atténuation des risques.

L'évaluation constante des risques de dégâts d'eau (ou autres fluides)

Bien qu'il soit primordial d'évaluer les risques dès le début du chantier, vous devez garder en tête que tous les risques liés au chantier évoluent au cours du projet. Il faut donc surveiller notre évaluation et la réviser régulièrement tout au long des travaux afin de s'assurer qu'elle reste valable, depuis la phase de conception jusqu'à la remise de l'ouvrage.

Un bon moyen de garder la gestion de ce genre de risque à l'esprit de tous est d'en discuter pendant les réunions quotidiennes de chantier avec l'équipe de chantier, au même titre que d'autres priorités liées au chantier et à la sécurité.

L'équipe des Solutions de gestion des risques d'Aviva peut vous aider pour votre chantier de construction



Notre équipe des Solutions de gestion des risques peut vous conseiller sur la façon de gérer les risques de dégât d'eau (ou autres fluides). Vous pouvez également consulter notre [réseau de partenaires spécialistes](#) pour trouver des compagnies de prévention des dommages causés par l'eau approuvées par Aviva.

aviva.ca/fr/gcs